

RAPPORT FINANCIER

40
ANS
DE
LUTTE

REMERCIEMENTS

Nous remercions nos financeurs institutionnels et privés pour leur confiance et leur soutien dans la durée. Nous remercions également nos donateurs-rices réguliers-ères comme ponctuels-les, dont la générosité est essentielle pour nous permettre de poursuivre la lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales. Vous étiez plus de 150 000 en 2024. Merci aux prestataires et fournisseurs qui nous ont accordé remises ou gratuités. En 2024, nous chiffrons le montant de ces remises à 1 039 k€ TTC. Merci aux militants-es sans qui les actions de terrain ne pourraient avoir lieu, aux équipes salariées, et à toutes les associations partenaires qui œuvrent avec nous dans cette lutte.

DON EN CONFIANCE

Reconnue *Don en confiance* depuis 2013, AIDES respecte les règles de la Charte sur le don en confiance, notamment en matière de transparence financière et de bonne gestion des dons. AIDES a obtenu le renouvellement de la reconnaissance *Don en confiance* en 2025 pour une durée de trois ans.



CONTRÔLES ET TRANSPARENCE

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2024 ont fait l'objet d'une certification par notre commissaire aux comptes, le Cabinet DEIXIS. Des audits approfondis sont par ailleurs menés par certains de nos bailleurs de fonds, notamment l'Agence française de développement (AFD), dans le cadre de nos projets internationaux. Ces audits sont commandités par des cabinets de commissariat aux comptes indépendants.

OURS

Directrice de la publication : Camille Spire
Coordination : Direction administrative et financière
Rédaction : Audrey Frennet, Arnaud Lhuillier
Relecture : Leïla Bahloul, Marc Dixneuf, Christophe Margaine
Graphisme : Atelier YUUPI
Crédits photos : Étienne Maury

CONTACTS

0 805 160 011

Gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine

Tour Essor

14 rue Scandicci, 93500 Pantin

aides.org

 facebook.com/aides

 @assoAIDES

 @assoaides

 linkedin.com/company/aides

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'EXERCICE 2024 SE SOLDE PAR UN RÉSULTAT DÉFICITAIRE DE - 365 K€

Ce résultat se décompose entre :

- le résultat propre de AIDES, déficitaire de **-253 k€** ;
- le résultat des ESMS – Établissements sociaux et médicosociaux – gérés par AIDES, déficitaire de **-112 k€**.

La distinction entre ces résultats est nécessaire car celui des ESMS, qu'il soit excédentaire ou déficitaire, n'appartient pas à AIDES mais à l'État, qui est le seul décisionnaire de l'utilisation des fonds.

	RÉEL 2024			RÉEL 2023		
EN MILLIERS D'€		secteur médicosocial	hors médicosocial		secteur médicosocial	hors médicosocial
CHARGES	50 219	11 524	38 694	51 581	11 960	39 621
PRODUITS	49 854	11 412	38 441	51 815	12 511	39 304
RÉSULTAT NET	-365	-112	-253	234	552	-317

En 2024, AIDES a assuré la gestion de 25 Caarud, trois appartements de coordination thérapeutique (ACT) et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS). AIDES a transféré la gestion de quatre Caarud à d'autres associations partenaires au 1^{er} janvier 2024. Le secteur médicosocial représente 23 % des charges et des produits de AIDES en 2024. Ces établissements sont financés par les agences régionales de santé (ARS - via des produits de la tarification) qui ont atteint 10,5m€ en 2024. Une partie de ces produits sont enregistrés en fonds dédiés - 680 k€ en 2023 - pour être dépensés sur des exercices ultérieurs, tandis que 851 k€ obtenus sur des exercices antérieurs ont été repris cette année. Le déficit observé sur l'exercice 2024 est majoritairement dû à des reprises d'excédents d'années antérieures : les ARS peuvent en effet nous demander de restituer des sommes non dépensées.

L'activité hors médicosociale de AIDES est financée par des subventions publiques : Agences régionales de santé (Fonds d'Intervention Régional), Conseils régionaux et départementaux, communes, etc., mais aussi par les dons issus de la générosité du public, des subventions privées et du mécénat.

Le siège de l'Association comprenant l'ensemble des fonctions support est en partie financé par une subvention de la Direction Générale de la Santé, de près de 3 m€.

La masse salariale représente près de 50 % des charges de l'Association.

FAITS MARQUANTS EN 2024

AIDES A FÊTÉ SES 40 ANS !

Créée en 1984 par Daniel Defert, AIDES a fêté ses quarante ans en 2024. A cette occasion, une campagne de communication de grande envergure, sur le thème "Vieillir avec le VIH", a été déployée pour un coût global de 317 k€. Cette campagne a été couronnée de deux prix : le prix spécial du jury aux Grand Prix Stratégies de la communication d'engagement dans la catégorie "Communication pour une grande cause" et le prix de Bronze au Gerety Award, grand concours international de publicité.

Par ailleurs, un événement a été organisé, en partenariat avec le journal *Libération*, le 30 novembre 2024 à la Maison des Métallo pour un coût de 81 k€. Ces dépenses ont été nécessaires afin de rappeler publiquement que le combat de notre association continue avec et pour les personnes vivant avec le VIH ou des hépatites, ainsi que toutes les personnes qui se sentent concernées de près ou de loin par ces maladies.

DÉMÉNAGEMENT DU LIEU DE MOBILISATION DE LA RUE DE CLÉRY

En octobre 2024 a eu lieu l'inauguration d'un nouveau local à Paris, rue de Cléry, à la suite du déménagement du local jusqu'alors occupé rue Dussoubs. Les travaux et l'aménagement du nouveau local ont coûté 483 k€ financés à hauteur de 200 k€ par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et 150 k€ par la mairie de Paris. Le local de la rue Dussoubs a, par ailleurs, nécessité des travaux de remise en état à hauteur de 61,5 k€. Ce nouveau local devait accueillir une activité de Caarud en plus de nos actions de prévention, de dépistage et d'accompagnement hors médico-sociales. Malheureusement, en avril 2025, l'ARS d'Ile de France a pris la décision de suspendre l'activité du Caarud de Paris Centre. En effet, à la suite d'informations provenant de la Préfecture de Police, ceux-ci estimaient que les conditions de sécurité n'étaient plus réunies tant pour les professionnels travaillant sur place que les usagers accueillis. Les équipes de AIDES travaillent activement à une réorganisation de son activité entre ses différents locaux disponibles en IDF.

ORGANISATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX (EG) DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH (PVVIH)

L'événement, qui a eu lieu du 25 au 27 mai 2024, a rassemblé 162 participants-es. Ses objectifs étaient les suivants :

- ▶ Élaborer des recommandations permettant de répondre aux enjeux actuels et futurs des parcours de santé des PVVIH notamment pour améliorer leur prise en charge globale, l'offre d'accompagnement et lutter plus efficacement contre les discriminations ;
- ▶ Identifier les besoins émergents à travers le partage d'expériences en prenant en compte la diversité des parcours.

De l'avis de tous-tes (participants-es, organisateurs et représentants-es des associations membres du comité de pilotage externe), cet événement, qui est l'aboutissement de la première phase d'un processus de mobilisation communautaire, a été une réussite. Les EG ont été construits dans une dynamique inter associative afin d'assurer la plus large représentativité des PVVIH, de leurs parcours et problématiques. Le comité de pilotage inter associatif travaille désormais à la mise en œuvre opérationnelle de la liste de recommandations issue des EG. Ce travail de suivi des recommandations devrait continuer jusque 2026.

L'événement a coûté 350 k€ au total et a été entièrement financé par différents bailleurs publics et privés.

CONTENTIEUX MOBILITÉ IDF

En 2024, AIDES a bénéficié d'un produit exceptionnel de 310 k€ en lien avec la décision favorable à l'Association dans le contentieux qui nous opposait à Mobilité Île de France concernant notre exonération de la taxe transport.

IMPACT DE L'EXTENSION DU SÉCUR

En juillet 2021, le gouvernement a mis en œuvre la revalorisation de salaires de personnels travaillant dans le secteur médicosocial. Chez AIDES, les profils concernés sont les animateurs-rices d'action, les chargés-es de projet et les coordinateurs-rices rattachés à un dispositif médicosocial (Caarud, ACT ou SAVS). Par soucis d'équité, AIDES a fait le choix, dès 2022, de revaloriser également le salaire de ses collaborateurs qui ne sont pas rattachés administrativement à un ESMS mais qui travaillent sur un lieu de mobilisation portant un ESMS. Ces dernières revalorisations ne font l'objet d'aucun financement.

En 2024, le gouvernement a décidé d'étendre le champ d'application du Ségur dans son accord du 4 juin 2024, entré en vigueur à la suite de l'arrêté du 5 août 2024. Cet accord acte la généralisation du Ségur pour les professionnels qui n'en avaient pas bénéficié au sein des structures relevant du champ de la branche des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privée à but non lucratif (BASSMS).

Au titre de l'année 2024, le montant total versé aux salariés au titre de la prime Ségur s'élève à 1,2 m€, charges comprises. Sur ce montant, 483 k€ sont liés à l'extension de la prime à l'ensemble des salariés n'exerçant pas dans un ESMS et aux fonctions du siège. Cette extension ne fait l'objet d'aucun financement à ce jour.

CONSOLIDATION DES FONDS PROPRES ET UTILISATION DES FINANCEMENTS PRIVÉS

L'année 2024 a été marquée par un travail sur la construction du budget, l'importance de la consolidation des fonds propres et l'utilisation des fonds privés. Le Conseil d'administration a ainsi voté le principe d'un budget 2025 avec un montant maximum de 48 millions d'euros de charges. Il s'agit de permettre la consolidation des fonds propres et de soutenir un objectif pour 2028 de 5 millions d'euros de fonds propres. Le Conseil d'administration a ainsi réaffirmé l'importance des contrôles internes sur les dépenses. Le Conseil d'administration a également décidé de modifier les principes d'utilisation des fonds privés issus de la collecte. Depuis l'origine, la répartition se faisait entre les actions internationales, les régions pour les actions de terrains, et le siège qui finance la vie associative ou le plaidoyer par exemple. Le CA a décidé du fléchage des fonds privés, et donc de la fin de la répartition en trois tiers, pour être au plus près des besoins.

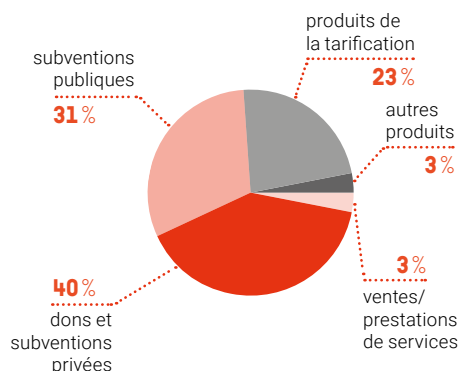


COMPTE DE RÉSULTAT

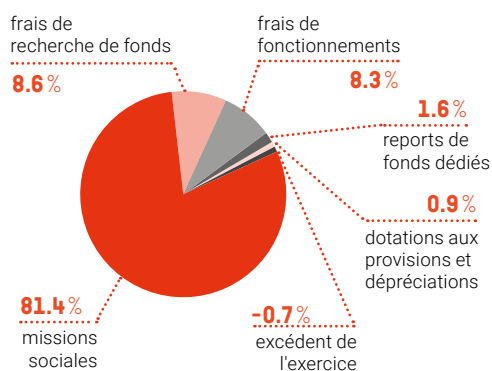
RÉALISÉ 2024			RÉALISÉ 2023		
EN MILLIERS D'€	MONTANT	EN % DES CHARGES /PRODUITS	MONTANT	EN % DES CHARGES /PRODUITS	VARIATION EN % 2024/2023
CHARGES					
Produits de prévention / DASRI	2 094	4 %	2 383	5 %	-12 %
Autres achats	235	0 %	260	1 %	-10 %
Sous-traitance	4 397	9 %	5 000	10 %	-12 %
Frais de déplacement (vie associative + actions)	1 762	4 %	1 911	4 %	-8 %
Honoraires / Personnel mis à disposition	2 871	6 %	2 775	5 %	3 %
Frais de structure	5 357	11 %	5 354	10 %	0 %
Entretien, maintenance, petit équipement	943	2 %	1 111	2 %	-15 %
Masse salariale	24 838	49 %	24 762	48 %	0 %
Autres charges	5 539	11 %	5 829	11 %	-5 %
> Dont Subventions versées par AIDES	4 758	9 %	5 205	10 %	-9 %
Dotations aux amortissements et provisions	1 401	3 %	1 486	3 %	-6 %
Fonds dédiés	781	2 %	710	1 %	10 %
TOTAL CHARGES (€)	50 219	100 %	51 581	100 %	-3 %
PRODUITS					
Ventes / Prestations de services	1 712	3 %	1 579	3 %	8 %
> Prestation de service : formations	140	0 %	167	0 %	-16 %
> Consultations centre de santé	1 244	2 %	1 240	2 %	0 %
> Facturations diverses	327	1 %	173	0 %	89 %
Subventions publiques	15 109	30 %	14 841	29 %	2 %
> Subventions AFD/Expertise France	1 339	3 %	1 217	2 %	10 %
> Subventions Nationales	3 275	7 %	3 321	6 %	-1 %
> Subventions ARS	7 292	15 %	6 804	13 %	7 %
> Financement CPAM - TROD/Autotests	676	1 %	719	1 %	-6 %
> Collectivités territoriales	892	2 %	1 120	2 %	-20 %
> Organismes sociaux	1 635	3 %	1 659	3 %	-1 %
Produits de la tarification	10 454	21 %	11 599	22 %	-9,9 %
Dons et Subventions privées	20 060	40 %	21 169	41 %	-5 %
> Dons, collecte auprès du grand public	17 855	36 %	17 943	35 %	-0 %
> Legs	525	1 %	1 415	3 %	-63 %
> Subventions privées / Mécénat	1 001	2 %	1 132	2 %	-12 %
> Événements de collecte	669	1 %	669	1 %	0 %
> Autres dons et participations	9	0 %	11	0 %	-11 %
Autres produits	1 515	3 %	1 682	3 %	-10 %
> Quote part de subv investissement	124	0 %	110	0 %	13 %
> Produits exceptionnels	592	1 %	137	0 %	331 %
> Produits sur exercices antérieurs	0	0 %	326	1 %	100 %
> Reprises de provisions	415	1 %	294	1 %	41 %
> Transfert de charges	293	1 %	814	2 %	-64 %
Reprises de fonds dédiés	1 004	2 %	944	2 %	6 %
TOTAL PRODUITS (€)	49 854	100 %	51 815	100 %	-4 %
RÉSULTAT (€)	-365		234		

RESSOURCES

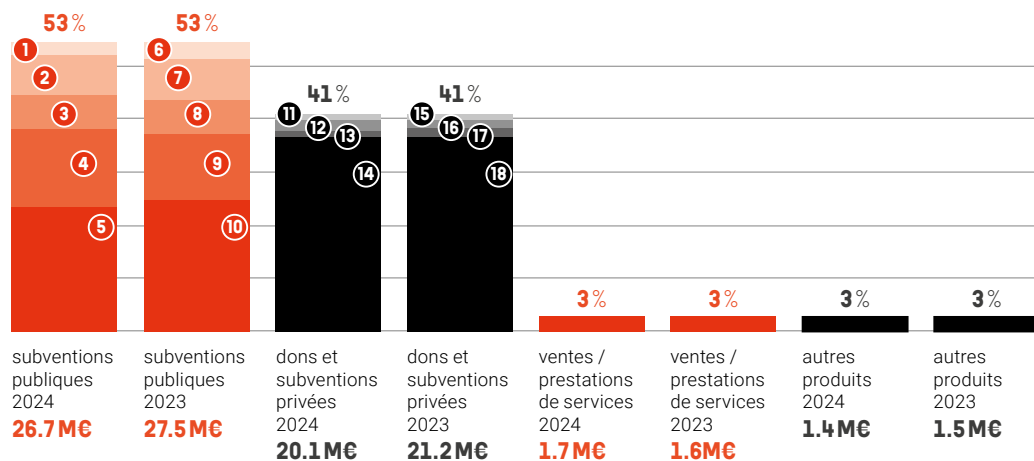
RESSOURCES 2024



UTILISATION DES FONDS EN 2024



Les ressources de AIDES atteignent 49,9m€ en 2024, soit un montant en baisse de 4 % par rapport à 2023. Ces ressources sont composées à 53% de subventions publiques, à 41 % de dons et de subventions privées, à 3% de ventes et prestations de services et à 3% d'autres produits.



financement Cssc

1 1.2M€ 6 1.2M€

autres subventions publiques

2 3.8M€ 7 3.9M€

DGS

3 2.9M€ 8 2.9M€

ARS

4 7.3M€ 9 6.8M€

produits de la tarification

5 11.4M€ 10 12.5M€

événements de collecte

11 0.7M€ 15 0.7M€

mécénat

12 1.0M€ 16 1.1M€

legs

13 0.5M€ 17 1.4M€

dons, collecte auprès du grand public

14 17.9M€ 18 17.9M€

LES FINANCEMENTS PUBLICS

Les produits de la tarification sont les dotations versées par la CPAM finançant les ESMS. Avec le **financement des ARS** (Agences Régionales de Santé via les Fonds d'Intervention Régionaux), ces deux ressources sont les principales sources de financement de nos actions en région. Les produits de la tarification sont en baisse de près de 9 % par rapport à 2023 à la suite du transfert de quatre Caarud au 31 décembre 2023 à différents repreneurs. Les subventions des ARS sont en hausse de 7,2 % grâce à des enveloppes supplémentaires attribuées à certaines régions dont un certain nombre a pu signer ou renouveler des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

La Direction Générale de la Santé (DGS) verse annuellement, depuis 2011, une subvention finançant une partie des salaires de notre siège social à Pantin. Ce montant est stable depuis qu'il a été amputé de 120 000 € en 2019 pour s'établir à 298 7913 €.

Les autres subventions publiques comprennent les financements des conseils régionaux et départementaux, des communes : ces financements sont en baisse de 18 % par rapport à 2023 et atteignent 855 k€ en 2024. Parmi les autres subventions figurent celles perçues de l'Agence Française de Développement pour nos programmes menés à l'international (1339 k€ en 2024), de l'ANRS ou de Santé Publique France. Elles comprennent également les subventions de la CPAM qui financent les tests de dépistages du VIH et des hépatites : 676 k€ en 2024.

Les centres de santé sexuelle communautaires (Cssac) de Marseille et Montpellier sont financés par une dotation de la CPAM pour 1,2 m€ en 2024 contre 1,4 m€ en 2023. Cette dotation couvre, par un système de forfaits, les vaccinations et les consultations spécialisées prodigués dans ces centres ainsi que les frais directs de fonctionnement. Pour les autres prestations médicalisées (médecins généralistes et infirmiers-ères), les Cssac perçoivent les recettes des consultations qui apparaissent en "Ventes/Prestations de services" du compte de résultat : 1,2 m€ en 2024, soit un niveau équivalent à 2023.

LES RESSOURCES PRIVÉES

La collecte auprès du grand public, dont le montant est stable en 2024 par rapport à 2023, continue de représenter la plus grosse part des ressources privées, notamment grâce aux donateurs-rices réguliers-ères en prélèvement auto-

matique. AIDES fait appel à des structures spécialisées dans le domaine de la collecte de rue pour aller à la rencontre de potentiels donateurs. Ces prestations de sous-traitance ont un coût qui atteint 3,6 m€ en 2024 (4,1 m€ en 2023). Cet investissement important est indispensable pour compléter les subventions publiques reçues par AIDES, tout en lui garantissant une certaine indépendance. Toutefois, son montant diminue en 2024 en raison de l'arrêt d'activité de deux de nos prestataires de collecte.

En 2024, les legs et assurances vie perçus s'élèvent à 525 k€. En 2023, AIDES avait été bénéficiaire d'un **legs** de plus de 1 m€.

Le mécénat affiche une légère baisse notamment en raison de l'écart constaté sur le soutien de LINK. Le dîner de décembre 2024 a rapporté 320 k€ à AIDES dont 17 k€ ont été placés en fonds dédiés afin de financer un projet spécifique à destination de femmes en région AURA en 2025. En 2023, 400 k€ avaient été perçus. Nous comptons néanmoins toujours en 2024 sur le soutien de mécènes fidèles, comme les laboratoires GILEAD ou ViiV Healthcare.

Les recettes des divers événements de collecte sont stables en 2024 : elles comprennent les recettes des braderies de la mode organisées à Marseille et à Pantin, deux fois par an dans chaque ville.

VENTES / PRESTATIONS DE SERVICES

Cette rubrique comprend majoritairement les recettes des consultations des centres de santé communautaires : 1,2 m€ en 2024.

Les prestations de formation dispensées par notre centre de formation externe, certifié Qualiopi, atteignent 140 k€ en 2024 contre 167 k€ en 2023. Les thèmes des formations proposées sont divers : dépistage par Trod, accompagnement à l'injection, techniques d'entretien, accompagnement des chemsexuels, etc. Ces formations s'adressent à toute personne intervenant dans le champ de la prévention, du soin et de la réduction des risques.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits comprennent les produits exceptionnels, les produits sur exercices antérieurs, les reprises de provision ou encore les transferts de charge. En 2024, nous bénéficions d'un produit exceptionnel de 310 k€ en lien avec la décision favorable à AIDES dans le contentieux qui nous opposait à Mobilité Île de France concernant notre exonération de la taxe transport.

EMPLOIS DE NOS RESSOURCES

En 2024, les missions sociales représentent 81,4 % du budget de AIDES dont 35 % sont financés grâce à la générosité du public.

Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement représentent respectivement 8,6 % et 8,3 %.

La synthèse ci-dessous donne la ventilation des charges entre missions sociales, frais de collecte de fonds et frais de fonctionnement :

	2024		2023		2024	2023
CHARGES PAR DESTINATION (en k€)	BUDGET TOTAL AIDES	MONTANT DU FINANCEMENT PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	BUDGET TOTAL AIDES	MONTANT DU FINANCEMENT PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EN % DU BUDGET	EN % DU BUDGET
I. Missions sociales	40 581	14 084	41 778	14 522	81,4 %	80,6 %
Réalisées en France						
> Actions réalisées par AIDES	35 154	10 012	35 971	10 519	70,5 %	69,4 %
> Soutien versé à des associations partenaires agissant en France	832	816	1 344	825	1,7 %	2,6 %
Réalisées à l'étranger						
> Actions réalisées par AIDES	670	491	602	344	1,3 %	1,2 %
> Soutien versé à des associations partenaires agissant à l'étranger	3 926	2 766	3 862	2 833	7,9 %	7,5 %
II. Frais de recherche de fonds	4 275	4 338	4 398	4 290	8,6 %	8,5 %
III. Frais de fonctionnement	4 127	1 823	4 293	1 889	8,3 %	8,3 %
IV. Dotations aux provisions et dépréciations	453		401		0,9 %	0,8 %
V. Report en fonds dédiés de l'exercice	781	74	710	18	1,6 %	1,4 %
VI. EXCÉDENT (+) OU DEFICIT (-)	-365	-365	234	126	-0,7 %	0,5 %
TOTAL (I à VI)	49 854	19 953	51 815	20 845		

Les dépenses figurant dans nos missions sociales comprennent majoritairement de la masse salariale, qui représente 49 % des dépenses de AIDES. L'association comptait 444,4 Équivalents Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2024 contre 455,7 au 31 décembre 2023. AIDES n'est rattachée à aucune convention collective. Depuis 2022, AIDES est impactée par les revalorisations salariales votées par le gouvernement dans le cadre du Ségur de la Santé, qui ne sont malheureusement pas financées intégralement par les pouvoirs publics. En août 2024, à la suite de l'accord relatif à l'extension de la prime Ségur à l'ensemble des salariés n'exerçant pas dans un ESMS et aux fonctions du siège, 483 k€ ont été versés, toujours sans financement additionnel.

Les missions sociales comprennent par ailleurs, nos achats de matériel de prévention et de réduction des risques qui sont distribués à nos usagers, des frais de déplacement ou encore des honoraires de professionnels médicaux que nous sollicitons afin d'intervenir à nos côtés.

Par ailleurs, un pourcentage de certaines charges dites de structure (salaires des fonctions support du siège social, loyers, entretien et petits équipements, système d'information et informatique, etc.) est ventilé analytiquement sur les missions sociales car nous estimons que ces dépenses y contribuent au sens où ces missions ne pourraient être accomplies sans ces charges de structure.

BILAN DE L'ASSOCIATION

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2024	2023
ACTIF IMMOBILISE	7 131	7 323
Immobilisations incorporelles	16	51
Concession, brevets et frais de recherches	16	51
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	5 521	5 672
Terrains	604	633
Constructions	2 618	2 766
Installations techniques, outillage	2 219	2 165
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations en cours		4
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	55	16
Avances et acomptes	25	88
Immobilisations financières	1 594	1 600
Autres titres immobilisés	66	65
Prêts	1 073	1 078
Autres immobilisations financières	456	458
ACTIF CIRCULANT	13 692	19 503
Stocks	243	249
Créances d'exploitation	5 534	7 587
Créances usagers et comptes rattachés	422	1 375
Créances reçues par legs ou donations	4	28
Autres créances	5 108	6 184
Disponibilités et divers	7 639	11 333
Valeurs mobilières de placement	25	25
Disponibilités	7 614	11 308
Charges constatées d'avance	276	335
TOTAL GENERAL ACTIF	20 823	26 826

Les subventions versées à d'autres associations représentent 9 % du budget de AIDES. Sur les 4,8 m€ versés en 2024 :

- ▶ 2,5 m€ l'ont été à l'association Coalition PLUS en vue de soutenir l'action de ses treize membres dans leurs pays respectifs et le fonctionnement du secrétariat de Coalition PLUS en appui des membres.
- ▶ 1,4 m€ ont été versés à nos partenaires dans le cadre de nos programmes internationaux (Haïti, République Dominicaine, Équateur, Bolivie, Colombie, etc.)
- ▶ 0,7 m€ ont été versés au LE190, centre de santé sexuelle parisien que AIDES soutient financièrement
- ▶ le reste a été versé à plusieurs structures basées en France ou en Europe comme l'association roumaine ARAS, ou encore l'association française Les Petits Bonheurs.

Les frais de recherche de fonds comprennent le coût des prestations des structures spécialisées dans le recrutement de donateurs, de la gestion de notre base de données mais aussi toutes les dépenses en lien avec la relation avec nos donateurs (newsletters, contacts téléphoniques, etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent le coût salarial des fonctions support du siège social (services financiers, RH, achats et moyens généraux, etc.), le coût du siège social (assurances, loyers et charges locatives, entretien / maintenance, télécommunications, etc.) ainsi que les dépenses en lien avec la vie associative nationale et régionale de l'association.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2024	2023
FONDS ASSOCIATIFS	7 911	9 318
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 328	1 328
Écart de réévaluation	1 608	1 608
Réserves	3 588	3 889
Report à nouveau	1 030	1 646
Excédent ou déficit de l'exercice	-365	234
Subvention d'investissement	662	551
Provisions réglementées	59	61
AUTRES PASSIFS	12 913	17 509
Fonds reportés et dédiés	3 795	4 514
Provisions pour risques	401	541
Emprunts et dettes	7 287	8 931
> Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	939	1 093
> Emprunts et dettes financières divers	53	51
> Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 429	2 462
> Dettes fiscales et sociales	3 853	3 479
> Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28	60
> Autres dettes	986	1 786
Produits constatés d'avance	1 429	3 523
TOTAL GENERAL PASSIF	20 823	26 826

A L'ACTIF

Les immobilisations corporelles comprennent notamment les éléments suivants :

- ▶ Des locaux acquis par l'association : AIDES est notamment propriétaire des locaux où se trouve son siège social et de la maison qui accueille les équipes des ACT à Saint Martin ;
- ▶ Des honoraires liés à des travaux et agencements divers ;
- ▶ L'acquisition de matériels et installations spécialisées : spectromètres, défibrillateurs, détecteurs de veines, totems pour la distribution de matériel de réduction des risques, etc. ;
- ▶ Des véhicules de transport, notamment les unités mobiles au dépistage ;
- ▶ Des biens mobiliers et informatiques ;
- ▶ Des biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés.

Les immobilisations financières comprennent notamment les prêts versés au titre de l'effort de construction, les prêts accordés aux salariés-es ou encore les dépôts et cautionnements.

Le montant de nos disponibilités était élevé au 31 décembre 2023, notamment en raison du versement d'un legs de plus d'1 m€ en fin d'année ainsi que d'un versement reçu de l'AFD. Concernant

nos créances, certains de nos partenariats pluriannuels avec les bailleurs publics comme privés incluent l'échelonnement de versements sur plusieurs exercices. Par ailleurs, AIDES valorise le stock de matériel de réduction des risques géré via notre plateforme d'achat centralisée et qui dessert l'ensemble de ses lieux de mobilisation.

AU PASSIF

Les fonds associatifs correspondent à l'ensemble des ressources de l'association, ils reflètent sa valeur financière et témoignent de la solidité de la structure. Les fonds associatifs s'élèvent au 31 décembre 2024 à 7 911 k€ et sont en baisse de 1 407 k€ par rapport à l'année 2023. Cette baisse est liée au déficit de l'exercice de -365 k€ et au transfert de quatre CAARUD, représentant un montant de -1 152 k€. Ces transferts s'inscrivent dans une démarche stratégique d'adaptation de la couverture territoriale de l'association.

Il convient de noter que sur ces 7 911 k€, 4 540 k€ concernent les activités des établissements relevant de l'activité médico-sociale au 31 décembre 2024. Ces fonds sont dits "à tiers détenteur", ce qui signifie qu'ils n'appartiennent pas à l'association. Par différence, les fonds associatifs appartenant à l'association s'élèvent à 3 370 k€ et sont en hausse de 210 k€ notamment grâce à l'obtention de subventions d'investissement.

